Cinquante troisième année. - N° 101 A Samedi 25 et dimanche 26 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 866

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Ventes et cessions

451 216 162 RCS Villefranche-Tarare.
SYC.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 145020.00 EUR.
Adresse : Lieu-dit Brouilly, 69460 Odenas.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE FUSION La SAS SYC (Sté absorbée) au capital de 145 020 €, sise Brouilly 69460 ODENAS, 451 216 162 RCS VILLEFRANCHE-TARARE et la SARL VIGNES BERTRAND (Sté absorbante) au capital de 90 304 € sise Brouilly 69460 ODENAS, 435 284 971 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, ont établi le 17/04/19 par acte sous seing privé un projet de traité de fusion-absorption, déposé au greffe du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE le 21 mai 2019. La SAS SYC ferait apport à la SARL VIGNES BERTRAND de tous les éléments, à leur valeur nette comptable, d'actif, soit 679 441 € et de passif, soit 97 766 € qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve. L'évaluation aboutit à un actif net apporté de 581 675 €. La parité de fusion serait de 9 668 actions de la SAS SYC pour 24 012 parts sociales de la SARL VIGNES BERTRAND. En rémunération de l'apport-fusion, la SARL VIGNES BERTRAND procèderait à une augmentation de capital de 384 192 €, par création de 24 012 parts nouvelles de 16 € de nominal chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la SAS SYC par application de la parité d'échange. La différence entre le montant de l'apport et le montant de l'augmentation de capital, soit 253 808 €, constituerait une prime de fusion inscrite au bilan de la SARL VIGNES BERTRAND. La fusion prendrait effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 31 décembre 2018. Les créanciers desdites sociétés, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC peuvent former opposition à cette fusion dans les 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président de la SAS SYC et le gérant de la SARL VIGNES BERTRAND.